



“Contexte et enjeux du statut des internés civils dans le droit international”

Parler des internés civils américains, c'est parler d'une catégorie à part dans l'enfer de l'internement durant la Seconde Guerre mondiale. Ces hommes emprisonnés à Compiègne de 1941 à 1944 bénéficièrent d'un statut privilégié tout au long du conflit. Leur existence permit incontestablement le développement d'un nouveau droit international visant à protéger les victimes civiles des guerres, sous couvert d'une institution genevoise efficace et volontaire. Alors, qui étaient ces hommes ? Quel était leur statut juridique ? En quoi leur existence a-t-elle fait évoluer le droit de l'époque ? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre lors de cette conférence.

Tiphaine Dupuy de Mery



Mémorial
de l'internement
et de la déportation
Camp de Royallieu



FRANÇAISE DE MARS 06 74 98 21 25





LES INTERNÉS OUBLIÉS LES AMÉRICAINS DU CAMP B DE ROYALLIEU

Jacqueline Liénard
Conseillère municipale
déléguée au Mémorial

Philippe Marini
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Éric de Valroger
Maire-adjoint à la culture de Compiègne
Vice-président
du Conseil Départemental de l'Oise

Vous prient de bien vouloir assister à la conférence qui se tiendra

Le samedi 19 mars 2016 à 15h00

Dans le cadre de l'exposition temporaire "*Les internés oubliés, les américains du camp B de Royallieu*"

**« Contexte et enjeux du statut
des internés civils dans le droit international »**

Par Tiphaine Dupuy de Mery,
maître en histoire et commissaire de l'exposition.

Au Mémorial de l'internement et de la déportation
2bis Avenue des Martyrs de la Liberté
60200 COMPIEGNE

Renseignements au 03 44 96 37 00 ou memorial@compiegne.fr

Plus d'infos sur le site
www.memorial-compiegne.fr